

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1490>



**Tou.tes en grève le mardi 11
octobre ! La sortie
programmée des lycées de
l'éducation prioritaire est**



inacceptable !!!

Date de mise en ligne : vendredi 7 octobre 2016

- SECONDAIRE

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Télécharger le tract :

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Télécharger l'affiche :

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Sortie programmée des lycées de l'éducation prioritaire

INACCEPTABLE !!!

**TOU-TE-S EN GREVE LE
MARDI 11 OCTOBRE 2016**

Manifestation à 14h sur Paris

**Un préavis de grève a été déposé par
CGT, FO, SNEP, SNES, SNUEP-FSU et SUD**

Le jeudi 29 septembre 2016, la première mobilisation commune de lycées en Education prioritaire ou de lycées qui devraient légitimement en relever, soutenue par l'intersyndicale de l'académie de Versailles, a été un vrai succès. Une vingtaine d'établissements se sont retrouvés à Paris à proximité du Ministère. Pour la première fois depuis le début du mouvement, une délégation a été reçue (après beaucoup d'attente et d'insistance). Notre journée d'action a été relayée dans la presse : Libération, Le Parisien, Bondy blog.

L'audience en elle-même n'a rien donné de concret, mais dès le lendemain (vendredi 30 septembre), le Ministère a publié un communiqué affirmant que nos « inquiétudes sont infondées » et que « le ministère de l'Éducation nationale tient à rassurer ces enseignants ». Le fait de contraindre la Ministre à communiquer est en soi un premier succès, elle qui voulait en catimini en finir avec l'Education prioritaire en lycée. Mais le contenu de ce communiqué n'est en rien rassurant :

Infondées, nos inquiétudes ?

Dans le titre-même de son communiqué, la Ministre conforte les motifs d'inquiétude, voire de révolte des personnels. Ce titre : « Éducation prioritaire : la clause de sauvegarde concerne aussi les lycées » non seulement réduit de façon méprisante la portée de nos revendications à des indemnités et des bonifications, mais surtout signe l'arrêt de mort de l'éducation prioritaire en lycée puisque la « clause de sauvegarde » est un dispositif qui consiste à amortir le choc d'une sortie progressive du dispositif ZEP. Si les lycées sont concernés par cette clause de sauvegarde, c'est bien

qu'ils sont voués à sortir prochainement du dispositif !

LES LYCEES SORTENT DU DISPOSITIF ZEP !!!

Pouvons-nous rester inactifs face à une telle confirmation ? Pourquoi les lycées ont-ils été exclus de la "refondation" de l'EP de 2015, et pourquoi prétend-on nous faire attendre 2020 pour savoir si les lycées entrent peut-être (ou peut-être pas) dans une carte révisée des ZEP ? Combien de collègues expérimentés auront quitté ces établissements d'ici là, face aux incertitudes et à la dégradation des conditions de travail ? Combien d'élèves auront été sacrifiés par la dégradation des conditions d'enseignement ?

NE LAISSONS PAS FAIRE : EXIGEONS POUR LES LYCEES "ZEP" :

La mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités significativement ;

des moyens supplémentaires pour doubler et encadrer davantage les élèves ;

le maintien et l'élargissement à tous les personnels d'une indemnité et de compensations spécifiques pour stabiliser les équipes.

<http://www.tpamz.levillage.org> Twitter : @tpamz Page facebook « Touche pas ma ZEP ».

Appel à tous les personnels des lycées en éducation prioritaire

"Touche pas ma ZEP !"

Loin de la com' ministérielle sur une pseudo volonté de revitaliser l'éducation prioritaire, les décisions se succèdent qui signent sa destruction programmée. Les collèges et les écoles sont nombreux à découvrir des moyens en forte baisse par rapport à la rentrée 2015 alors même qu'ils ont conservé le label REP : "REP+ = Rien En Plus !".

Quant aux lycées, après avoir sans cesse repoussé la publication d'une liste des lycées maintenus en éducation prioritaire, Najat Valaud-Belkacem vient dans un récent courrier* au député d'Asnières-sur-Seine Sébastien Piétrasanta d'annoncer leur sortie de tout dispositif dès 2017, y compris pour les lycées professionnels.

L'argument avancé par le ministre est celui de la priorité donnée à la scolarité obligatoire dans la refondation de l'éducation prioritaire. Pourtant le ministère continue bien d'afficher comme un de ses objectifs principaux d'en finir avec les 150000 jeunes sortants chaque année sans diplôme du système scolaire. Or la difficulté scolaire ne s'arrête pas à 14 ans ! Comment expliquer alors la décision de supprimer en lycée les moyens supplémentaires liés à l'éducation prioritaire ?

La première conséquence sera la dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves de ces lycées accueillant une majorité d'élèves issus de milieux défavorisés : hausse des effectifs par classe, baisse de l'offre d'options et des cours en demi-groupe, etc. Cela signifiera aussi une dégradation des conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, les personnels perdront leur prime ZEP et leurs bonifications pour les mutations. Cette dégradation des conditions d'enseignement et de la rémunération entraînera une rotation accrue des équipes pédagogiques mettant en péril le travail en équipes essentiel à la réussite des élèves dans ce type d'établissement.

Nous contestons la sortie des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Nous exigeons la mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités, de moyens supplémentaires et de compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes.

Plusieurs lycées ont déjà décidé de se mettre en grève dès la rentrée 2016 si des engagements fermes n'étaient pas pris par le ministère.

Premiers signataires : les personnels mobilisés des lycées Joliot-Curie, Paul Langevin, Louise Michel et Claude Chappe de Nanterre (92), Prony d'Asnières-sur-Seine (92), Léonard de Vinci de Bagneux (92), Guy de Maupassant et Claude Garamont de Colombes (92), Galilée de Gennevilliers (92), Michel-Ange et Charles Petiet de Villeneuve-la-Garenne (92), La Tournelle de La Garenne-Colombes (92), René Auffray de Clichy-la-Garenne (92), Maurice Genevoix de Montrouge (92), Jean Zay d'Aulnay-sous-Bois (93), Jacques Feyder d'Épinay-sur-Seine (93), Jacques Brel de La Courneuve (93), Marcel Cachin de Saint-Ouen (93), Maurice Utrillo de Stains (93), Jean Rostand de Villepinte (93), Louise Michel de Bobigny (93), Paul Eluard de Saint-Denis (93), Langevin-Wallon de Champigny-sur-Marne (94), Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi (94), Arago de Villeneuve-St-Georges (94), Nadia et Fernand Léger, Jean Jaurès, George Braque et Cognacq-Jay d'Argenteuil (95), Simone de Beauvoir et Arthur Rimbaud de Garges-lès-Gonesse (95), Romain Rolland de Goussainville (95), Jean-Jacques Rousseau et de la Tourelle de Sarcelles (95), de Bezons (95), Pierre Mendès-France de Villiers-le-Bel (95), Maurice Eliot d'Épinay-sous-Sénart (91), Pierre Mendès-France de Ris-Orangis (91), Jean Rostand de Mantes-la-Jolie (78), André Malraux de Montataire (60), Romain Rolland d'Amiens (80), Blaise Pascal de Forbach (57), Louis Armand de Chambéry (73), Gaston Darboux de Nîmes (30), Toulouse-Lautrec de Toulouse (31), Charles Mongrand de Port-de-Bouc (13), Victor Hugo de Marseille (13), Saint-Exupéry de Marseille...

Avec le soutien des personnels mobilisés en Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+) ou anciennement en Réseau de Réussite Scolaire (ex RRS) du collège Moulin-Joly de Colombes (92), du collège les Sablons de Viry Chatillon (91), du collège Jean-Baptiste Clément de Colombes, du collège Vercors de Grenoble (38), du collège St-Exépur de Villiers-le-Bel (95), collège Romain Rolland de Bagneux (92), du collège Voltaire de Sarcelles (95)...

Avec le soutien de : CGT éduc'action, UD CGT 91 et 92, SNEP-FSU Versailles, SNES-FSU 92, SNUEP-FSU Versailles, FSU 60, SUD éducation, UNL, FCPE Asnières-sur-Seine, Bagneux et Villeneuve-la-Garenne (92)...

*La ministre répondait dans ce courrier en date du 27 avril 2016 au député qui relayait l'inquiétude des collègues du lycée professionnel Prony d'Asnières-sur-Seine (92) anciennement classé ZEP.

<https://www.facebook.com/toucheasmazep/>